Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 2026-09-02
ID : 022-212201248-20260918-2026_09_02-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le onze septembre deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Marie-José NOZAHIC a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-09-02 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES DU DEPARTEMENT – ABONDEMENT 2026

Madame le Maire explique au conseil municipal que le Département des Côtes d'Armor a délégué aux 5 Missions Locales costarmoricaines la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles et ainsi de responsabiliser les jeunes et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Elle ajoute que le Conseil départemental soutient l'action des Missions Locales et consacre un effort important au financement du FAJ tout en invitant les collectivités locales à y apporter leur contribution avec un montant librement défini qui peut se situer entre 0.35€ et 0.40€ par habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** cette participation,
- **DÉCIDENT** de participer à hauteur de 0.40€ par habitant, soit un montant total de 0.40€ x 223 habitants = 89.20€,
- **AUTORISENT** Madame le Maire à effectuer cette dépense

Le Maire,
Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 22/09/2026
De la publication le 22/09/2026